

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 23 juillet 2020

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **23 juillet 2020 à 20h00**, à **La salle des fêtes de Faulx**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **17 juillet 2020**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LEPIANKO – M. MACHADO – M. VOINSON – MME SCHMITT
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME GAMEL – M. MULLET – MME PELLENZ – MME PHILIPPOT – M. POTDEVIN – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	M. JULIEN – MME PANO – M. SOLDNER
<i>Faulx</i>	M. GRANDIEU – MME LEPRUN
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRAFF – M. LEICKNER
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. JACQUES – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BECK – M. DOSE – M. WAGNER
<i>Malleloy</i>	M. GODEFROY
<i>Marbache</i>	MME LESAINE – M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BLASIVS
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME BOCHNAK – MME GEOFFROY – M. KUHN – M. MAUGRAS – M. TROGRIC
<i>Saizerais</i>	MME ASCHBACHER – M. LEGGERI
Absents représentés	
<i>Liverdun</i>	MME CLEMENT-DILLMANN à M. DOSE MME GUENSER à M. DOSE
<i>Malleloy</i>	MME SALEUR à M. GODEFROY
Excusés	
<i>Frouard</i>	MME GERARDIN – M. LEBOEUF – MME MACAIGNE
<i>Liverdun</i>	M. ROUGIEUX

N°03 – DA du 23/07/2020

Rapporteur : Monsieur le Président

Commission de délégation de service public – désignation des membres

Dans le cadre d'une procédure de délégation de service public, une commission, chargée d'analyser les dossiers de candidature, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, d'analyser leurs propositions et d'émettre un avis sur celles-ci, doit être constituée.

Conformément aux dispositions des articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, cette commission est composée de l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, Président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le conseil communautaire décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission de délégation des services publics.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

Une seule liste s'étant présentée et conformément à l'article L2121-21 du CGCT, sont élus les membres suivants :

- Mme Jocelyne PANO, titulaire
- M. Ludovic LEGGERI, titulaire
- M. Sébastien POINT, titulaire
- M. Valentin DETHOU, titulaire
- M. Jean-Jacques MAXANT, titulaire

- M. Dominique GRANDIEU, suppléant
- M. Rémi WAGNER, suppléant
- M. Dominique VOINSON, suppléant
- M. Pierre JULIEN, suppléant
- Mme Odile BEGORRE MAIRE, suppléante

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



:

Laurent TROGRIC